



## Suite aux annonces concernant la fin d'année

publié le 15/12/2020

---

Comme évoqué dans la note du conseil scientifique publiée le 14 décembre, certains parents pourraient souhaiter garder leur enfant à la maison ne semaine avant le 24 décembre, **de manière à limiter au maximum les interactions sociales avant les fêtes.**

Compte tenu de la possibilité laissée aux familles de se regrouper à l'occasion des fêtes de Noël, une telle disposition pourra être **tolérée aux seules fins d'isolement des enfants.**

Ainsi, les absences des enfants souhaitées par les parents **privilégiant un auto – confinement les 17 et 18 décembre** ne seront pas sanctionnées.

Ces absences seront signalées en amont à l'école ou à l'établissement.

Nous tenons à rappeler que **la présence au collège le jeudi 17/12/2020 implique la présence de l'élève le vendredi 18/12/2020.** Les cours étant assurés normalement par les enseignants.

Nous vous remercions de bien vouloir signaler l'absence de votre enfant **avant le mercredi 16/12/2020, 12h**, par un courriel adressé à la Vie scolaire (vie-scol.0171184v@ac-poitiers.fr).

Cordialement,

L'équipe de direction



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.